

24 février 2022

Monsieur le Ministre,

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour attirer votre attention sur une initiative importante d'envergure nationale à laquelle le Comité central mennonite (MCC) apporte son aide. En tant qu'agence internationale des églises chrétiennes anabaptistes, le MCC cherche à partager l'amour et la compassion de Dieu au nom du Christ en répondant aux besoins fondamentaux et en œuvrant pour la paix et la justice, au Canada et dans le monde entier. Notre foi nous appelle à imaginer un monde où tous peuvent vivre en paix avec Dieu, avec les autres et avec la création et à œuvrer dans ce sens. Dans le cadre de cet engagement, le MCC gère des Cercles de soutien et de responsabilité (CSR) depuis plus de 25 ans au Canada.

Nous travaillons en partenariat avec CSR Canada, qui est financé par le ministère de la Sécurité publique Canada. Ensemble, nous gérons 15 sites CSR à travers le pays. Cette initiative connaît un grand succès et c'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre soutien public. Il s'agit d'une dépense modeste susceptible de prévenir un nombre important d'agressions et de victimisations sexuelles au Canada. Nous nous associons à CSR Canada pour demander votre soutien à hauteur de 2,5 millions de dollars par an à prévoir dans le prochain budget fédéral.

Le CSR Canada répond à un problème crucial qui touche toutes nos communautés : le traumatisme causé par les agressions sexuelles et autres violences sexuelles sur les personnes vulnérables ainsi que le besoin critique de stratégies de prévention efficaces. En proposant des cercles communautaires sous la conduite de bénévoles aux personnes reconnues coupables d'infractions sexuelles et présentant un fort risque de récidive à leur sortie de prison, le CSR constitue un lien vital pour les programmes visant la réinsertion sociale de cette population. Pour les personnes ayant commis des délits sexuels et qui sont libérées au terme de leur mandat, les CSR pourraient constituer leur seul moyen d'accès à un soutien, tout en les tenant responsables de leurs actes lors de leur réinsertion dans la communauté (voir l'annexe pour plus de contexte et de recherche).

Outre du personnel affecté au programme CSR, nous offrons du soutien aux sites CSR en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec. Nous collaborons efficacement avec des bénévoles formés afin de soutenir les délinquants pour qu'ils demeurent en sécurité dans la communauté, qu'ils respectent leurs conditions de libération, qu'ils accèdent aux ressources communautaires et qu'ils reconstruisent leur vie de manière saine. L'objectif premier des CSR est « qu'il n'y ait plus de victimes ».

Le gouvernement actuel, avec l'appui de tous les partis, a démontré son engagement à réduire la récidive en adoptant le projet de loi C-228, Loi-cadre sur la réduction de la récidive. Le projet de loi C-228 a reçu la sanction royale en juin 2021 et contient des mesures précises pour réduire la récidive au moyen d'une stratégie globale.

Les CSR sont un exemple unique d'organisme communautaire sans but lucratif qui parvient à respecter les mesures contenues dans le projet de loi C-228 grâce à une approche éprouvée et à des programmes normalisés et fondés sur des données probantes qui réduisent la récidive, préviennent une nouvelle victimisation et favorisent une réinsertion communautaire sécuritaire et humaine des personnes ayant commis des infractions sexuelles. Les CSR ont besoin de financement pour poursuivre leur mission.

Enfin, nous sommes très heureux de constater que le Premier Ministre Justin Trudeau vous a ainsi chargé dans sa lettre de mandat : « en consultation avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les communautés noires et d'autres intervenants, élaborer un cadre fédéral visant à réduire la récidive. À cette fin, envisager des moyens de veiller à ce que les établissements correctionnels fédéraux soient des environnements sécuritaires et humains exempts de violence et de harcèlement sexuel, et promouvoir la réinsertion sociale et la sécurité publique. » Là encore, le financement des CSR Canada constitue une étape importante dans la réalisation de ce mandat spécifique.

Le financement des CSR Canada à hauteur de 2,5 millions de dollars par an représente 0,15 % du budget actuel du Service correctionnel du Canada, ce qui offre aux Canadiens un excellent rendement du capital investi.

Votre soutien public en faveur des CSR Canada dans le prochain budget fédéral permettra d'atteindre toutes les mesures du projet de loi C-228 ainsi que certains objectifs énoncés dans la lettre de mandat. Plus important encore, il contribuera à la prévention de futures agressions sexuelles et de victimisations au Canada.

Nous vous prions de faire ce que vous pouvez pour que les sites de CSR à travers le Canada obtiennent un financement durable et continu de 2,5 millions de dollars afin de soutenir la sécurité et le bien-être de tous les Canadiens, tant les victimes que les délinquants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rick Bauman", with a long horizontal flourish extending to the right.

Rick Cober Bauman
MCC Canada Executive Director

Annexe : Qu'est-ce que les CRS ?

Au début des années 90, les responsables du secteur de la justice ont reconnu que les personnes sortant de prison après avoir purgé des peines pour des délits sexuels étaient méprisées et ostracisées par leur communauté et leur famille. Cet isolement extrême contribuait souvent à la récidive. Des professionnels, tels que des policiers, des aumôniers de prison et des agents de libération conditionnelle ont estimé que fournir une aide appropriée à ces personnes réduirait la fréquence des récidives. Les Cercles de soutien et de responsabilité ont été créés à Hamilton, en Ontario, en 1994, en tant que réponse communautaire innovante pour les personnes ayant commis des délits sexuels et qui étaient relâchés dans la communauté après leur incarcération. En tant que pratique réparatrice, les CSR offrent un soutien et une responsabilisation à ceux qui ont causé un préjudice tout en attirant l'attention à la fois aux perspectives significatives des victimes et les répercussions du préjudice.

Notre mission : La mission des CSR est de réduire sensiblement le risque d'une future victimisation sexuelle en accompagnant et en soutenant les personnes libérées dans leurs efforts pour s'intégrer dans la communauté et mener une vie responsable, significative et redevable.

Comment fonctionnent ces cercles de soutien et de responsabilité ? Un cercle est composé de membres du personnel, de 3 à 6 membres bénévoles de la communauté formés et sélectionnés, et du membre principal (MP) ou de la personne en quête d'aide. Le cercle est créé dans l'intérêt à la fois du MP, qui y participe volontairement, et de la communauté dans son ensemble. Tous les participants au cercle forment une entente qui sera régulièrement réexaminée afin d'affirmer les engagements pris les uns envers les autres. Des réunions régulières facilitent les échanges constructifs et les liens entre le MP et le cercle. Les membres du cercle proposent d'aider le MP à trouver un logement et un emploi et lui apportent un soutien pratique et social qui contribue à prévenir l'isolement et les autres facteurs de risque susceptibles de conduire à la récidive. Le cercle aide le membre principal à reconnaître les conséquences de ses choix antérieurs néfastes, à cultiver l'empathie et à prendre des mesures pour mener une vie épanouissante, prosociale et sécuritaire.

Le cercle modèle des relations positives et saines et de prise de décision constructive, et il remet en question les comportements et/ou les attitudes susceptibles d'empêcher le membre principal d'aller de l'avant. Les membres du cercle aident le membre principal à comprendre et à gérer ses facteurs de risque personnels, à reconnaître ses points forts et à développer de nouvelles compétences et une meilleure compréhension de lui-même dans un environnement sécuritaire et inclusif, permettant ainsi l'intégration du soutien et de la responsabilité.

Les cercles modèlent des relations de soutien et de responsabilisation en établissant des limites claires, en garantissant un lieu sûr pour des communications transparentes et ouvertes, et en réexaminant régulièrement les objectifs, les responsabilités et les attentes du cercle. Le respect des objectifs et des engagements du cercle favorise, au fil du temps, un environnement de confiance et de respect entre le membre principal et les bénévoles, ce qui contribue à réduire le risque de violation ou de récidive.

Le cercle vise à renouer le membre principal avec la communauté au sens large ; il renforce et soutient le membre principal pour qu'il développe des liens et, au fil du temps, qu'il noue et entretienne des relations durables en dehors du cercle. Une vie sécuritaire, réussie et engagée renforce les compétences, la confiance et la motivation du membre principal à ne pas commettre d'infraction.

Le modèle CSR, fondé sur les principes de la justice réparatrice, s'est avéré efficace auprès de diverses populations, notamment les autochtones, les Noirs et les autres personnes de couleur. Le modèle CSR est attentif aux torts du racisme systémique et cherche à mettre l'accent sur l'expérience unique de chaque individu. Il s'agit d'un modèle qui fonctionne aussi bien dans les contextes urbains, ruraux et suburbains des deux langues officielles.

Les résultats des recherches sont éloquentes : une étude de 2018 a démontré que la participation au programme CSR réduisait considérablement la récidive sexuelle, en diminuant de 88 % le risque de nouvelles infractions

sexuelles. Vingt-huit études menées dans plusieurs pays montrent que les CSR réduisent considérablement la récidive. Soutenir et étendre les CSR permet d'éviter de nouvelles victimisations sexuelles.

Le programme communautaire des CSR est rentable et permet de mobiliser des milliers d'heures de bénévolat. Les bénévoles formés par les CSR représentent une économie pour le système de justice pénale allant jusqu'à 3 millions de dollars par an. Les avantages offerts par les CSR coûtent 10 % de la détention d'une personne dans une prison fédérale, 18 % du coût d'une incarcération provinciale, et s'avèrent beaucoup moins coûteux que la probation et la libération conditionnelle.

Les CSR ont le potentiel de prévenir la victimisation de 200 Canadiens ou plus chaque année. Le traumatisme physique, mental et émotionnel de la victimisation sexuelle est difficile à mesurer. Toutefois, la Sécurité publique Canada a estimé que les coûts des services juridiques, des emplois et de la santé mentale liés aux agressions sexuelles s'élèvent à environ 150 000 \$ par victime. Cela signifie que l'impact du programme de prévention des CSR représente environ 30 millions de dollars d'économies pour les victimes canadiennes.

Si les CSR obtiennent ces excellents résultats, c'est grâce aux bénévoles et au personnel formés ; ceux-ci consacrent leur temps et se réunissent régulièrement pour soutenir et responsabiliser les personnes ayant commis des agressions sexuelles au moment de leur retour dans nos communautés. Ce soutien pratique crée un lien important. Les membres du cercle peuvent aborder les attitudes ou les comportements préoccupants tout en guidant efficacement les individus sur la voie d'une réinsertion en toute sécurité.

Les CSR du Canada termineront un projet de démonstration de sécurité publique de cinq ans en mars 2022. Ce financement a permis au CSR de mettre sur pied un bureau national, de renforcer son réseau de 15 sites locaux desservant 18 villes canadiennes et de s'imposer comme un partenaire clé en matière de justice pénale au niveau national et international. Mais à moins que le financement ne soit assuré au-delà de mars 2022, 25 % des 15 sites risquent de fermer et les autres sites sont confrontés à une réduction de leur programmation. Environ 100 personnes ne seraient plus en mesure de recevoir nos services. L'impact et la durabilité des CSR sont en jeu.

Les CSR du Canada constituent un organisme de bienfaisance enregistré. Le réseau national de CSR comprend 15 sites desservant 18 villes canadiennes. Les CSR forment des cercles autour de 200 membres principaux chaque année. Le réseau CSR partage l'engagement envers son travail sur les bonnes pratiques, l'apprentissage continu, et l'excellence dans la livraison de la pièce du CSR dans le programme de réintégration du Canada et la réduction de la récidive.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.cosacanada.com